

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00295

Numéro SIREN : 799 722 921

Nom ou dénomination : TRUSTED OBJECTS SAS

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2022 sous le numéro de dépôt 7330

TRUSTED OBJECTS

Société par Actions Simplifiée au capital de 29.304 €

8, rue des Frères Caudron, 78140, Vélizy Villacoublay

799 722 921 RCS Versailles

Rapport du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société TRUSTED OBJECTS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée Trusted Objects clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code du commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » concernant la liquidation de la filiale de Roumanie réalisée sur l'exercice. Nous attirons aussi votre attention sur l'autre point mentionné dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » sur l'exercice de BSA et de BSPCE ayant entraîné lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2021 l'augmentation du capital social.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas attester de leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

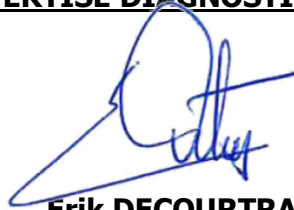
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 mars 2022

EXPERTISE DIAGNOSTIC AUDIT



Erik DECOURTRAY
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	509 680	509 680				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	945	328	617	806	189	23.44
	Autres immobilisations corporelles	219 341	176 406	42 935	56 657	13 721	24.22
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations				53	53	100.00	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	31 880		31 880	31 884	4	0.01	
Total II	761 846	686 413	75 433	89 400	13 967	15.62	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 584		5 584		5 584	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	16 447		16 447	86 500	70 053	80.99
	Autres créances	170 610		170 610	240 508	69 898	29.06
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	1 805 978		1 805 978	1 804 630	1 347	0.07	
Disponibilités	791 978		791 978	590 005	201 973	34.23	
Charges constatées d'avance (3)	3 844		3 844	2 631	1 213	46.10	
Total III	2 794 442		2 794 442	2 724 275	70 167	2.58	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 556 288	686 413	2 869 874	2 813 675	56 200	2.00	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

4-

GAE

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)		29 634		29 304		330	1.13
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		5 540 145		5 481 075		59 070	1.08
	Ecarts de réévaluation							
	Réserves							
	Réserve légale							
	Réserves statutaires ou contractuelles							
	Réserves réglementées							
	Autres réserves							
	Report à nouveau		4 215 357		3 879 734		335 622	8.65
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		539 310		335 622		203 687	60.69
Subventions d'investissement				87 260		87 260	100.00	
Provisions réglementées								
Total I		815 113		1 382 282		567 170	41.03	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs							
	Avances conditionnées							
Total II								
PROVISIONS	Provisions pour risques							
	Provisions pour charges							
Total III								
DETTES (1)	Dettes financières							
	Emprunts obligataires convertibles							
	Autres emprunts obligataires							
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		825 096		825 096		825 096	
	Concours bancaires courants							
	Emprunts et dettes financières diverses		1 075 000		1 254 900		179 900	14.34
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
	Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		30 069		42 032		11 963	28.46	
Dettes fiscales et sociales		124 597		117 293		7 304	6.23	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
Autres dettes								
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				17 167		17 167	100.00
	Total IV		2 054 762		1 431 392		623 370	43.55
	Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)			2 869 874		2 813 675		56 200	2.00

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 180 762

292 260

Document
audité
COMPTES
COMPTABLES AUX

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	10 550	472 689	483 239	455 817		27 422	6.02
Chiffre d'affaires NET	10 550	472 689	483 239	455 817		27 422	6.02
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			17 500			17 500	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			6	8		2	27.32
Total des Produits d'exploitation (I)			500 745	455 825		44 920	9.85
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			508 831	389 878		118 954	30.51
Impôts, taxes et versements assimilés			8 100	5 781		2 319	40.11
Salaires et traitements			558 217	507 980		50 236	9.89
Charges sociales			140 487	124 103		16 385	13.20
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			18 429	80 459		62 030	77.10
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 381	3 716		2 335	62.83
Total des Charges d'exploitation (II)			1 235 446	1 111 917		123 529	11.11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			734 701	656 091		78 609	11.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document
audité

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 347		2 786		1 439	51.64
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	3 850		391 799		387 949	99.02
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	5 197		394 585		389 388	98.68
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			3 850		3 850	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	19 992		414 456		394 464	95.18
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	19 992		418 306		398 314	95.22
2. Résultat financier (V-VI)	14 795		23 721		8 927	37.63
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	749 495		679 813		69 683	10.25
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	87 260		304 000		216 740	71.30
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	87 260		304 000		216 740	71.30
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		53	53 828		53 775	99.90
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	53		53 828		53 775	99.90
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	87 208		250 172		162 965	65.14
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	122 978		94 018		28 960	30.80
Total des produits (I+III+V+VII)	593 202		1 154 410		561 208	48.61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 132 512		1 490 033		357 521	23.99
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	539 310		335 624		203 687	60.69

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 869 874.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 483 239.11 Euros et dégageant un déficit de 539 309.71- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Consécutivement à l'exercice de BSA et de BSPCE intervenus au cours de l'exercice 2020 et en janvier 2021, il a été procédé à l'augmentation du capital social par AG du 29 juin 2021. La capital social a été ainsi porté à 29.634€.

En date du 18 mars 2021, la filiale roumaine Sensiolabs SRL, détenue à 100% par Trusted Objects, a été liquidée. La provision pour dépréciation sur le compte-courant a donc été reprise et constatée en perte.

La société a bénéficié en juin 2021, d'un prêt garanti par l'état pour 825.096 euros.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 relatifs au nouveau plan comptable général homologué par arrêté du 08/09/2014, et des éléments comptables ultérieurs qui l'ont modifié.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Informations générales complémentaires

La société a émis des bons de souscriptions d'actions

- BSA 1 : 200 au prix de 100€ chacun
- BSA 2 : 50 au prix de 180€ chacun
- BSPCE : 380 au prix de 180€ chacun
- BSPCE 2016 : 320 au prix de 200€ chacun
- BSA 2016 : 2420 au prix de 200€ chacun
- BSA 2018 : 552 au prix de 250€ chacun

En 2020, 280 BSPCE à 180€ ont été exercés.

50 BSA à 180€ ont été exercés en janvier 2021 et 50 BSPCE 2016 à 200€ ont été exercés en décembre 2021.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	509 680		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	945		
Installations générales agencements aménagements divers	23 352		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	194 676		4 519
TOTAL	218 973		4 519
Autres participations	53		
Prêts, autres immobilisations financières	31 884		
TOTAL	31 937		
TOTAL GENERAL	760 590		4 519

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			509 680	509 680
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			945	945
Installations générales agencements aménagements divers			23 352	23 352
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 206	195 989	195 989
TOTAL		3 206	220 286	220 286
Autres participations		53		
Prêts, autres immobilisations financières		4	31 880	31 880
TOTAL		57	31 880	31 880
TOTAL GENERAL		3 263	761 846	761 846

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	509 680			509 680
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	139	189		328
Installations générales agencements aménagements divers	22 376	229		22 605
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	138 996	18 011	3 206	153 801
TOTAL	161 511	18 429	3 206	176 734
TOTAL GENERAL	671 190	18 429	3 206	686 413

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	189				
Instal.générales agenc.aménag.divers	229				
Matériel de bureau informatique mobilier	18 011				
TOTAL	18 429				
TOTAL GENERAL	18 429				



COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Document
 audité

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	3 850		3 850		
TOTAL	3 850		3 850		
TOTAL GENERAL	3 850		3 850		
Dont dotations et reprises financières			3 850		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	31 880	4	31 884
Autres créances clients	16 447	16 447	
Impôts sur les bénéficiaires	122 978	122 978	
Taxe sur la valeur ajoutée	47 632	47 632	
Charges constatées d'avance	3 844	3 844	
TOTAL	222 782	190 898	31 884

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	825 096	825 096		
Emprunts et dettes financières divers	1 065 000	191 000	749 000	125 000
Fournisseurs et comptes rattachés	30 069	30 069		
Personnel et comptes rattachés	63 430	63 430		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 765	55 765		
Taxe sur la valeur ajoutée	520	520		
Autres impôts taxes et assimilés	4 882	4 882		
Groupe et associés	10 000	10 000		
TOTAL	2 054 762	1 180 762	749 000	125 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	825 096			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	139 500			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	29 304	330		29 634

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



Document
audité

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 500
Total	3 500

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 064
Dettes fiscales et sociales	85 318
Total	112 382

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 844
Total	3 844

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 717 904
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	335 622-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 382 282
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 382 282
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	330
Variation des primes, réserves, report a nouveau	59 070
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	87 260-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 354 422
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	27 860-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HOR	

Document
audité

COMMISSAIRE AUX
COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

OPERATIONS DE STRUCTURE

27 860-

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS DE SERVICES	483 239
Total	483 239

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	10 550
UE/EXPORT	472 689
Total	483 239

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3.310 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4.410 euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		15 609
Nantissement titres Amundi /caution loyer Aix	15 609	
Total (1)		15 609

Engagements reçus

néant

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document
audité

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QP SUBVENTIONS VIREES AU RESULTAT	87 260	
Total	87 260	
Charges exceptionnelles		
- VCEAC	53	
Total	53	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document
audité

TRUSTED OBJECTS

Société par Actions Simplifiée au capital de 29.304 €

8, rue des Frères Caudron, 78140, Vélizy Villacoublay

799 722 921 RCS Versailles

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société TRUSTED OBJECTS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

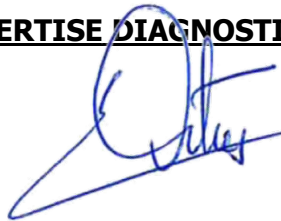
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Paris, le 30 mars 2022

EXPERTISE DIAGNOSTIC AUDIT



Erik DECOURTRAY
Commissaire aux Comptes

TRUSTED OBJECTS SAS
Société par actions simplifiée au capital de 29.634 euros
Siège social : 8 Rue des Frères Caudron - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY
RCS Versailles 799 722 921

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 14 avril,

A 11 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale (l'"**assemblée Générale**") dans les locaux du cabinet MF2A, 91 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé .

La société Groupe Sciences-U, représentée par Monsieur Sami Anbouba, préside l'assemblée en sa qualité de président de la Société (le "**Président**").

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées à tous les associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes de la Société ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les formulaires de procuration des associés représentés ;
- les rapports du Président à la présente assemblée ;
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents susvisés ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans les délais prescrits par les dispositions légales et réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat dudit exercice ;

JDC

- Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus aux mandataires sociaux ;
- Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission ;
- Constatation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice de BSPCE et modifications corrélatives des statuts ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Première résolution

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de dépenses et autres charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés, au titre de l'exercice écoulé, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à la somme de (539.310) €, au poste "Report à nouveau" dont le solde s'établirait ainsi à la somme de (4.754.667) €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

(Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et prend acte de l'absence de convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et prend acte de l'absence de convention conclue au cours d'un exercice antérieur et qui se serait poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

(Quitus au Président)

L'Assemblée Générale décide de donner au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Cinquième résolution

(Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission)

L'assemblée décide d'imputer le report à nouveau sur la prime d'émission à hauteur de 4.754.667 euros.

A l'issue de cette imputation, le report à nouveau s'élève à 0 euros et la prime d'émission à 785.478 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

(Constatation de l'augmentation de capital à la suite de l'exercice de BSPCE et modifications corrélatives des statuts)

L'Assemblée Générale prend acte de l'exercice de BSPCE suivants intervenus au cours de l'exercice 2021 :

- Souscription de 50 actions par Monsieur Mathieu Abati à la suite de l'exercice de 50 BSPCE le 9 décembre 2021

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts de la Société :

Il est ajouté à l'article 6 – Apports, le paragraphe suivant :

Suivant délibération de l'assemblée générale du 14 avril 2022, le capital social a été augmenté à la suite de l'exercice de BSPCE d'une somme de 50 euros pour être porté de 29 634 euros à 29 684 euros.

L'article 7 est désormais libellé comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de 29 684 €. Il est divisé en 29 684 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et libérées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

(Pouvoir pour les formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qui seront nécessaires.

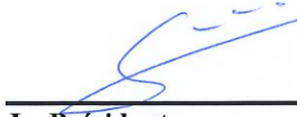
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

JTY

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, par le Président de séance, après lecture.



Le Président
Groupe Sciences-U
Représentée par Monsieur Sami Anbouba



Un associé